



## PCAET du SCOT du Bessin : Avis de la Région – Annexe

### **Sur la stratégie :**

Le scénario propose de réduire de 13% les consommations d'énergie en 2030 par rapport à 2012 et de 45% en 2050 ce qui est en deçà des objectifs nationaux.

Par contre, la part des énergies renouvelables dans la consommation est légèrement supérieure aux objectifs nationaux avec 40,5% en 2030, et 69 % en 2050.

Enfin, les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 et 2050 ne sont pas respectés avec -28% et -53% par rapport à 2014 (-32% et -56% si on prend comme référence les données 2005 (puisque celle de 1990 ne sont pas disponibles)) au lieu de -40 % et -75%. Ces objectifs seront à réévaluer lors de la prochaine révision de votre PCAET.

### **Sur les actions**

#### **Bâtiments résidentiels et tertiaires :**

Axe 1-2 - Massifier les opérations de rénovation énergétique des bâtiments existants : Concernant les actions 7 et 8 - l'adhésion à l'espace info-énergie et la mise en place d'une OPAH, seul un objectif global est mentionné dans votre plan d'actions, sans que cela soit clairement mis en valeur. Nous vous proposons d'inscrire une cible de logements et de m<sup>2</sup> de bâtiment tertiaire à rénover chaque année, conformément à la règle 31 du SRADDET.

Favoriser le développement des rénovations globales BBC sur le territoire est conforme à la règle 32 du SRADDET. Cet objectif peut être plus clairement mis en avant (notamment en rendant obligatoire la formalisation d'un scénario BBC dans les audits). Sur les bâtiments publics, le recours à une démarche SDI pourrait s'avérer pertinente.

Dans le cadre de la mise en place du programme SARE, les EPCI (ou groupements d'EPCI) vont être amenés à jouer un rôle essentiel dans la structuration du conseil et de l'accompagnement des particuliers en matière de rénovation énergétique. L'adhésion à Biomasse Normandie peut être une 1<sup>ère</sup> étape afin d'aller plus loin.

Les actions 10 (auto-rénovation solidaire) et 11 (salon de l'habitat) sont des initiatives à encourager.

Axe 1-3 - Constructions bas carbone : Les actions couvrent bien la totalité du sujet : les matériaux biosourcés, l'économie circulaire et le réemploi, ainsi que les objectifs de neutralité carbone.

Axe 1-4 - Avoir des professionnels locaux de la rénovation énergétique qualifié privilégiant les matériaux du Bessin : Pour les actions 12 à 14, le recours au réseau des auditeurs conventionnés par la Région Normandie et aux Rénovateurs BBC est pertinent. Le SCOT du Bessin pourrait contribuer à la promotion de ce réseau auprès des professionnels de ce territoire.

Axe 2-11 - Optimiser et réduire le coût des flux des entreprises du Bessin : il serait opportun de fixer une cible de m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires à rénover (Règle 31 du SRADDET). De plus, la rénovation du petit tertiaire privé (moins 1 000 m<sup>2</sup>) peut être intégrée dans les financements du programme SARE.

Ce plan d'action complet peut s'étendre, au-delà du conseil sur les simples économies de flux, par un accompagnement pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires.

### **Mobilité durable :**

La panoplie de mesures proposées dans votre plan d'actions, permettra à terme une offre de moyens de transports adaptés à chaque distance ainsi qu'une complémentarité entre modes doux et transports en commun. L'encouragement au télétravail dans les collectivités (proposé dans plusieurs fiches d'actions) est une action motrice pour entraîner les entreprises sur cette voie.

### **Agriculture**

Les actions proposées offrent aux agriculteurs la possibilité de changer de méthodes culturales et de s'orienter vers l'agriculture biologique ou une agriculture "bas carbone". L'agriculture contribue en effet à près de 50% des émissions de GES du Bessin. Le plan d'alimentation territorial (PAT) que vous envisagez de mettre en place est une action essentielle qui permettra l'établissement de circuits courts, vente directe aux particuliers ou à la restauration collective, moins émetteurs de GES que les circuits classiques. Néanmoins le nombre de conversions à l'agriculture biologique, 40 d'ici 2030, correspond au rythme annuel de 4 par an inférieur à celui observé ces dernières années (jusqu'à 14 en 2017). Sur les 915 exploitations 84 sont en agriculture biologique en 2018. On pourrait imaginer doubler ce nombre d'ici 2030. Mais il sera temps de revoir ces chiffres à mi-parcours, suivant l'efficacité des mesures déployées et des tendances observées.

### **Développement des ENR :**

Axes 3-12 à 3-15 : Votre plan met l'accent sur la valorisation de la biomasse. Une structuration locale de la filière bois énergie est en effet une action pivot dans la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets, tout en préservant la biodiversité.

La remise en fonctionnement d'une centrale hydraulique sur la Seulles pour alimenter le chauffage électrique du moulin de Creully (Action 55) n'est pas cohérente si elle n'est pas accompagnée d'une isolation du bâtiment, et d'une substitution du chauffage électrique par un chauffage à eau chaude alimenté par une chaudière biomasse.

Le projet de centrale photovoltaïque (action 45) prévue sur le site d'Equay-sur-Seulles est compatible avec la règle 39 du SRADDET (ancienne décharge fermée depuis moins de 10 ans)

### **Qualité de l'air**

Le plan d'action est assez léger même si certaines actions de mobilité concourent à réduire les émissions de polluants. Par contre, l'opération participative sur la mesure de la qualité de l'air permettra de sensibiliser les jeunes sur ce sujet.

### **Stockage carbone :**

Le programme manque d'actions directes destinées spécifiquement à stocker le carbone. La proposition d'étude spécifique sur le stockage carbone est un bon point de départ.

**Adaptation au changement climatique :**

Votre programme couvre bien les différents enjeux de l'adaptation aux changements climatiques : les problèmes de ressource en eau, les menaces sur le littoral et l'adaptation de l'agriculture.

**Animation, gouvernance et suivi :**

Le programme prévoit de sensibiliser un maximum d'acteurs et de les associer dans des actions concrètes. Les collectivités sont en première ligne et donnent l'exemple. Associer un maximum d'acteurs au projet est un gage de réussite. Il manque donc un espace d'échange commun où les différents acteurs du territoire - citoyens, agriculteurs, entreprises, collectivités - seraient invités à se rencontrer et échanger sur les actions qu'ils ont mises en place pour contribuer à l'atteinte de vos objectifs.

**Sur les réseaux :**

Votre proposition d'étendre et d'interconnecter les deux réseaux de chaleur est un projet structurant pour la ville de Bayeux.

**Biodiversité :**

On retiendra l'action 73, proposition d'adhésion à l'agence régionale de la biodiversité, mais aucune action directe de préservation de la biodiversité n'apparaît dans votre programme. Cependant on peut imaginer des retombées positives – liées à la préservation du bocage - qui découlent du développement d'une filière bois énergie locale.